

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15	M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas	Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck	M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre	M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35	M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine	M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

**Résorption des points noirs bruit du réseau ferroviaire sur le territoire
communautaire - Avenant n°1 - Décision - Autorisation de signature**

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le 22 juin 2007, par délibération n° 2007/0481 le Conseil de communauté a autorisé M. le Président à signer la convention de partenariat de financement de la première tranche du programme expérimental de réduction des points noirs bruit ferroviaires, sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, devant intervenir entre l'Etat, la région Aquitaine, Réseau ferré de France et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Cependant, après réception de tous les dossiers d'AVP le coût prévisionnel de l'opération, ainsi que les frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre qui avait été estimé à 4.200.000 €, est réévalué à 6 174 977 € HT courants

Au regard de l'estimation du coût des travaux à un niveau supérieur à ce qu'il était prévu initialement, il a été nécessaire de trouver un financement complémentaire. RFF a donc sollicité l'aide de l'ADEME en juillet 2009 et obtenu l'accord pour la prise en charge du surcoût de l'opération, la participation financière des autres co-financeurs, dont la Communauté Urbaine de Bordeaux, restant inchangée et fixée à 1.050.000 €.

Il convient donc de remplacer l'article 6 de la convention précitée en date du 11 décembre 2007 relatif aux dispositions financières pour intégrer l'ADEME dans les partenaires. Cet article précise l'engagement des partenaires à financer l'ensemble des dépenses réelles des phases PRO (étude de projet) et REA (réalisation) de la première tranche du programme expérimental, selon les clés de répartition suivantes :

	PRO + REA (Objet de la présente convention)	
	Clef de financement	Besoin de financement
	%	Montant en Euros courants
Etat	15,9566	955 000
Région	17,5439	1 050 000
CUB	17,5439	1 050 000
RFF via ADEME	48,9556	2 929 977
TOTAL	100,0000 %	5 984 977€

Pour rappel, le plan de financement de l'opération global s'établissait à :

	AVP + PRO + REA	
	Clef de financement	Besoin de financement
	%	Montant en Euros courants
Etat	17,0041	1 050 000
Région	17,0041	1 050 000
CUB	17,0041	1 050 000
RFF via ADEME	48,9877	3 024 977
TOTAL	100,0000 %	6 174 977€

l'Etat et RFF ayant financé en totalité, et à part égale, les études d'Avant Projet (AVP) d'un montant de 190 000 euros (part Etat 95 000 euros – part RFF 95 000 euros)

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Dans ces conditions, il s'avère possible de modifier l'article 6 de la convention de partenariat du 11 décembre 2007.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et ses décrets d'application du 9 janvier 1995,

Vu la délibération n° 2007/0481 du 22 juin 2007 autorisant la convention de partenariat de financement de la première tranche du programme expérimental de réduction des points noirs bruit ferroviaires sur le territoire de la communauté urbaine de Bordeaux entre l'Etat, la C.U.B., la Région Aquitaine et R.F.F.

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Qu'en raison de la modification de l'estimation du coût des travaux ayant nécessité le recours à un financement complémentaire apporté par l'ADEME.

DECIDE :

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat de financement de la première tranche du programme expérimental de réduction des points noirs bruit ferroviaires, sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, intervenue entre l'Etat, la région Aquitaine, Réseau ferré de France et la Communauté Urbaine de Bordeaux le 11 décembre 2007.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 AOÛT 2010**

PUBLIÉ LE : 2 AOÛT 2010

M. PATRICK BOBET